



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un rouge moins vif qu'attendu aux comptes 2018 pour Val-de-Travers

Malgré une importante baisse de ses recettes fiscales, la Commune de Val-de-Travers boucle l'année 2018 avec un déficit moins élevé que ne le prévoyait le budget. Un prélèvement à la réserve de politique budgétaire et la hausse d'autres recettes y contribuent, tout comme une bonne maîtrise des dépenses.

Présentant un déficit de l'ordre du demi-million de francs pour des charges totales de 68 millions, les comptes 2018 de Val-de-Travers affichent un résultat meilleur que prévu. L'amélioration, de 2,8 millions de francs par rapport au budget, s'explique notamment par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 2,2 millions, montant équivalent à la forte baisse des revenus fiscaux enregistrée entre 2017 et 2018.

Aux 29,7 millions de francs de recettes fiscales en 2017 succèdent ainsi des revenus de 27,4 millions seulement. Cette diminution demande toutefois à être nuancée. Elle provient en grande partie d'un rattrapage de l'impôt des frontaliers qui avait profité au résultat précédent, tout comme les derniers effets directs de l'amnistie fiscale. Signe que la conjoncture économique a retrouvé des couleurs, l'impôt de l'année en cours sur le bénéfice des entreprises a progressé de 12% entre 2017 et 2018.

Les prévisions budgétaires ont, pour le reste, été tenues. Les charges de personnel bouclent à 31,03 millions, contre 30,94 au budget. Celles de biens et services atteignent 13,8 millions (-0,2 million) et celles dites « de transfert » (subventions, contribution à des coûts mutualisés) 10,6 millions (+0,05). Le service de la dette s'affiche en recul, profitant des taux d'intérêt toujours aussi bas.

A l'inverse des revenus fiscaux, d'autres rentrées participent à l'amélioration du résultat, telles que les taxes d'électricité, la

**Un rouge moins vif qu'attendu aux comptes 2018
pour Val-de-Travers**

vente de bois ou encore la péréquation intercommunale. Un ajustement à la réévaluation de la piscine des Combes à l'aune du nouveau plan comptable apporte également un bonus de quelque 450'000 francs.

Après avoir décrié entre 2011 et 2015, la dette communale continue sa hausse initiée en 2016 et dépasse la barre des 50 millions de francs. Ce n'est pas une surprise : cette évolution traduit la péjoration de la conjoncture économique couplée à la volonté des autorités communales de maintenir une politique active d'investissement.

La Commune de Val-de-Travers n'en garde pas moins la capacité à faire face encore à quelques mauvais exercices, lesquels sont restés rares (deux, seulement, depuis 2009). Ses résultats cumulés totalisent en effet plus de 5 millions depuis la fusion, portant la fortune à 30 millions de francs. La réserve de politique conjoncturelle a de son côté bénéficié de la revalorisation du bilan et atteint encore, après prélèvement, quelque 13 millions.

Dans la mesure où la réforme fiscale adoptée récemment sur le plan cantonal entraînera à court terme une compression des revenus, le Conseil communal demeure prudent quant aux années à venir. L'attractivité de Val-de-Travers dépend toutefois d'autres facteurs que la charge fiscale, raison pour laquelle l'exécutif a tenu, au cours des derniers exercices, à maintenir des prestations de qualité et à lancer des projets favorables au développement de Val-de-Travers. Si le bouclage de l'exercice 2018, moins mauvais que redouté, le rassure dans cette politique, le Conseil communal est conscient qu'il ne pourra la maintenir que si les finances communales retrouvent rapidement des bases plus solides.

Val-de-Travers, le 13 juin 2019

LE CONSEIL COMMUNAL

